



D'après la convention européenne du paysage, le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains) ».

Comment protéger et valoriser le patrimoine paysager existant ?

« Maintenir et préserver le patrimoine paysager sur le long terme est un véritable enjeu majeur pour la France, car le paysage représente un authentique patrimoine écologique, social, culturel, etc., nécessaire à la bonne croissance économique du pays et au maintien d'un cadre de vie équilibré et collectif. »

Le patrimoine paysager englobe aussi bien les espaces naturels, que les espaces ruraux et urbains.

Les forêts, peupleraies, friches couvrent 33% du territoire français, les lacs, l'urbanisation, etc, couvrent 13% et l'agriculture couvre 54% du territoire.

Lorsque l'on parle de paysage en France, on ne peut donc pas occulter l'agriculture.

Il existe différentes méthodes agricoles, et certaines détruisent le paysage plus qu'elles ne le protègent.

La destruction massive des haies, bosquets, etc, dans les années 60 a contribué à une uniformisation des paysages (200 000 km de haies ont été arrachées suite au remembrement). Aujourd'hui, on pressent une tendance à replanter ces haies. N'oublions pas que les haies jouent un rôle primordial dans le maintien et la préservation de la biodiversité. Ce type de démarche doit être encouragé comme il faut encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement afin de préserver durablement à la fois le paysage et la biodiversité.

Terre de Liens intervient au niveau du foncier agricole et plus particulièrement sur l'aspect de l'accès collectif et solidaire au foncier dans le but de libérer la terre de la spéculation foncière et immobilière.

L'association s'est dotée d'une charte et nos objectifs visent notamment à :

- permettre l'implication de l'ensemble des acteurs dans la gestion du territoire
- permettre la mise en place de contrats entre les acteurs et le territoire afin de participer à la maîtrise de l'urbanisation
- participer au renouvellement et au développement des territoires.

Dans nos actions, nous cherchons à impliquer tous les acteurs locaux dans la gestion du territoire: collectivités, consommateurs, producteurs, etc. Chacun doit exercer sa responsabilité et à ce titre doit être en mesure de prendre part à des actions visant à améliorer son environnement (Cf la Fondation et la Foncière de Terre de Liens).

Les projets que nous accompagnons dans l'accès au foncier s'inscrivent dans une démarche



Fonds Social Européen

Terre de Liens Picardie - 15 avenue Paul Claudel c/o SEGIC - 80480 DURY
Tél : 03 22 41 56 62 - Fax : 03 22 95 68 91

lorane@terredeliens.org - www.terredeliens.org



LE CONSEIL
RÉGIONAL
DE PICARDIE

d'agriculture durable et de prise en compte de la dimension paysagère de l'agriculture (préservation et développement de la biodiversité, valorisation d'un terroir et de ses particularités naturelles...).

Nous travaillons avec des Conseils Régionaux, des communautés de communes, les acteurs agricoles, les associations locales et aussi la société civile en général. Tous ces acteurs ont un rôle à jouer dans la valorisation et la protection du patrimoine paysager.

L'agriculture a forgé l'identité de nos régions. Il faut préserver la diversité de nos paysages en instaurant des plans d'actions visant à sensibiliser les acteurs qui agissent sur nos paysages et notamment les agriculteurs.



Terre de Liens Picardie - 15 avenue Paul Claudel c/o SEGIC - 80480 DURY
Tél : 03 22 41 56 62 - Fax : 03 22 95 68 91

lorane@terredeliens.org - www.terredeliens.org

